



Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et autres mesures et initiatives**

Déclaration présentée par le Conseil international des femmes, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution [1996/31](#) du Conseil économique et social



Déclaration

Fondé en 1888, le Conseil international des femmes est une organisation non gouvernementale mondiale qui représente des millions de femmes dans plus de 60 pays membres.

Constituant l'une des principales organisations qui promeut l'autonomisation des femmes, elle a toujours reconnu que la contribution des femmes et des filles est essentielle pour parvenir à un développement durable. Notre thème triennal du 13 avril 2012, à savoir « Protéger les femmes, c'est protéger le monde » expose parfaitement notre position.

Notre travail met l'accent sur le potentiel des femmes et des filles en tant que chefs de file dans le domaine de la science et de la technologie, et met en évidence ce qu'elles accomplissent pour soutenir leur collectivité sur le plan économique.

De nombreux ateliers et séminaires organisés par nos sociétés affiliées montrent que, malgré les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, il est clair que les femmes ne peuvent, de façon disproportionnée, partager ces gains.

En dépit des progrès en matière d'éducation et d'alphabétisation, les femmes et les filles constituent la grande majorité des personnes ne possédant pas les compétences de base en lecture et écriture. En outre, les femmes des zones rurales pauvres sont beaucoup moins susceptibles d'avoir accès à l'enseignement primaire.

Même dans les régions qui connaissent une croissance et une stabilité, les disparités de richesse et les inégalités sociales continuent de constituer des obstacles à l'égalité des sexes sur le lieu de travail, en particulier dans les domaines de la science et de la technologie.

De plus, le manque de sécurité perturbe les communautés sur lesquelles les femmes comptent et porte atteinte à leur liberté d'avoir accès à l'éducation et à d'autres moyens de développement autonome.

L'absence de formation et d'éducation à l'intention des femmes et des filles entrave sérieusement le développement de la communauté à tous les niveaux, à savoir sur le plan économique, politique, social et culturel.

Nous demandons instamment à la Commission d'accélérer les efforts visant à accroître l'égalité pour les femmes et les filles dans tous les secteurs de la vie et à tous les niveaux de décision. Nous pensons que l'égalité des sexes est essentielle au développement durable. C'est uniquement lorsque les femmes participent à la prise de décisions de haut niveau qu'elles peuvent exercer leur influence pour initier la pleine réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes, des filles et du monde.

Nous exhortons l'Organisation des Nations Unies à conseiller tous les États Membres de prendre des mesures concrètes pour atteindre une représentation égale (50 % – 50 %) à tous les niveaux de la vie politique et commerciale. Un taux de 50 % de femmes œuvrant pour la viabilité du point de vue écologique devrait être garanti dans tous les États.

Le Conseil international des femmes croit fermement que l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires pour les filles est la clef de l'éradication de

l'extrême pauvreté et de la faim, de la réduction des taux de mortalité infantile, de l'amélioration de la santé maternelle, de la lutte contre le VIH/sida et d'autres maladies, de la garantie de la stabilité de l'environnement et de la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement.

Plus de ressources nationales, régionales et internationales devraient être consacrées à l'éducation des filles, lesquelles devraient être davantage encouragées à évoluer dans les domaines de la science et de la technologie.

Nous appelons les gouvernements à consacrer davantage de fonds et d'appui aux écoles et aux enseignants. Des mesures d'incitation plus importantes devraient être mises en place en vue d'encourager un personnel enseignant de grande qualité. Des pratiques administratives tenant compte des disparités entre les sexes devraient être introduites afin d'augmenter la fréquentation des filles à l'école.

Le Conseil international des femmes est préoccupé par les pratiques culturelles inhumaines, le mariage des enfants et la traite des êtres humains, pratiques qui sont toujours présentes dans de nombreuses régions du monde et qui ne sont pas empêchées par les gouvernements.

Nous demandons instamment à l'Organisation des Nations Unies, aux organisations régionales et aux gouvernements nationaux de prendre des mesures concrètes pour éradiquer ces pratiques abominables. En outre, l'ONU devrait exhorter les États Membres à renforcer les sanctions pour toutes les formes de violence contre les femmes et les filles, y compris la violence domestique et sexuelle ainsi que la traite des êtres humains. Par ailleurs, les gouvernements devraient améliorer la sûreté et la sécurité des femmes et des filles en renforçant la capacité des autorités locales en matière d'enquête et de répression en cas de tels crimes.

Le Conseil international des femmes demande instamment aux gouvernements de prendre des mesures concrètes pour garantir l'accès des femmes au plein emploi et à un travail décent. Tous les États Membres devraient mettre en place une loi sur l'égalité dans le domaine de l'emploi, ainsi que des politiques en matière d'accueil des enfants et de santé maternelle en vue d'aider les femmes à occuper un emploi rémunéré et à travailler au domicile.

Le travail ménager devrait être considéré comme une contribution précieuse à la société, et une répartition égale des obligations familiales entre les hommes et les femmes devrait être encouragée.

L'accès aux services de protection sociale devrait être facilité pour atténuer la pauvreté dont souffrent de façon disproportionnée les femmes et les filles. Les mesures d'égalité entre les sexes peuvent être amplifiées grâce à la mise en place de plus de projets, ce qui accélère la dégradation de l'environnement, les disparités socioéconomiques et l'exploitation des travailleurs.

Les institutions financières internationales devraient adopter des approches tenant compte des disparités entre les sexes en matière de prêt et d'investissement et mettre en œuvre des codes de conduite pour améliorer la transparence et la responsabilité de rendre des comptes sur les répercussions de leurs projets sur les communautés locales.